

Aménagement du temps de travail

Quatre réunions ont été nécessaires pour parvenir à trouver un équilibre entre la conservation de nos acquis sociaux, la défense du pouvoir d'achat et la volonté affichée par la Banque de réduire les provisions sur les congés.

Tout au long des discussions, la CFTC a toujours été au cœur des débats en défendant fermement ses positions :

- Prorogation du dispositif de monétisation,
- Amélioration des plafonds individualisés,
- Protection des collaborateurs de plus de 55 ans avec maintien de l'abondement,
- Intégration possible des jours monétisés dans la moyenne individualisée,
- Instauration d'un bilan annuel et possibilité d'améliorer le dispositif au besoin.



La CFTC tient à vous assurer, par l'exemple, que vous pourrez conserver vos habitudes (prise de congés, monétisation ou placement CET) sur les quatre prochaines années !

Exemple 1

Un Collaborateur a placé (CP + RTT)

- En 2021: 18 jours
- En 2022: 16 jours
- En 2023: 20 jours
- En 2024: 6 jours

Sa moyenne sur les 3 meilleures années de placement est donc de 18 jours $((16+18+20) / 3 = 18)$. Sa capacité de placement individuelle serait donc de 18 jours sur le CET chaque année.

Exemple 2

Un Collaborateur de 55 ans a placé (CP + RTT)

- En 2021: 10 jours
- En 2022: 6 jours
- En 2023: 12 jours
- En 2024: 14 jours

Sa moyenne sur les 3 meilleures années de placement est donc de 12 jours $((10+12+14) / 3 = 12)$. **Sa capacité de placement individuelle serait donc de 12 jours sur le CET.**

Celle-ci étant inférieure à la capacité minimum de cette tranche d'âge, sa capacité sera automatiquement portée à 15 jours lui permettant de bénéficier du maximum de l'abondement prévu (3 jours maximum en cas de placement de 15 jours) pour les années de placement de 2027 à 2030.

La capacité minimum est de 10 jours pour les Collaborateurs de moins de 55 ans et plus de 50 ans et de 5 jours pour les collaborateurs de moins de 50 ans.

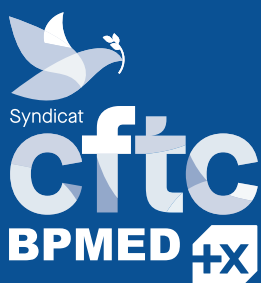
	Moins de 50 ans	Plus de 50 ans et moins de 55 ans	Plus de 55 ans
Plafond CET de 2027 à 2030	Moyenne des meilleurs placements ou au moins 5 jours	Moyenne des meilleurs placements ou au moins 10 jours	Moyenne des meilleurs placements ou au moins 15 jours

Nous avons le sentiment d'avoir été entendus sur nos revendications essentielles, d'avoir obtenu des modifications et améliorations même dans la dernière ligne droite, ainsi la CFTC a été signataire de ces trois avenants le vendredi 3 octobre lors de la dernière réunion.

La CFTC signataire, certes, mais toujours vigilante :

- **Vigilante** pour la bonne mise en application de ces trois avenants
- **Vigilante** sur la bonne articulation vie personnelle / vie professionnelle
- **Vigilante** pour la prise en compte de ces absences supplémentaires dans les futures ambitions ou projets de Rémunération Commerciale
- **Vigilante** sur les bilans annuels de ce dispositif et les améliorations éventuelles à apporter
- **Vigilante** sur vos retours individuels et collectifs, vos besoins, vos questions
- **Et vigilante car débute très prochainement notre Négociation Annuelle Obligatoire.**

Une version plus détaillée est disponible. Nous pouvons vous la partager sur votre boîte mail perso. Pour la recevoir, il vous suffit de nous en faire la demande !



Vos Délégués Syndicaux



Valérie
ALLODI



Naoufel
BEN ALI



Jean-Philippe
BELOUZE



Ugo
VINCENT

C'est le bon choix